

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
16 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**2023D017**

**OBJET :**  
**16. PRÉSENTATION DU**  
**RAPPORT ANNUEL**  
**D'ACCESSIBILITÉ –**  
**ANNÉE 2023.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 29-02-2024

ID : 059-215904004-20240222-2024D017-DE



L'an deux mil-vingt- quatre, le vingt-deux FÉVRIER à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre  
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric

**ABSENT :** M. LAPIERRE Julien

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé en profondeur les politiques en faveur des personnes souffrant de handicap et notamment rendu obligatoire la création dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission d'accessibilité chargée d'établir un bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de faire des propositions pour améliorer cet état.

Il rappelle que les membres de cette commission ont été modifiés par délibération du 18 septembre 2020, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante. Un nouveau membre a été désigné par délibération du 24 novembre 2021, suite à une démission.

Le rapport annuel de la commission a pour objectif de rappeler le fonctionnement de cette commission au cours de l'année écoulée, de dresser le bilan des actions de la commune dans le domaine de la voirie, des bâtiments publics mais aussi de recenser les actions menées en faveur des personnes handicapées et d'une meilleure prise en compte du handicap.

L'année 2023 a ainsi vu se réaliser :

**Pour la voirie :**

- Fossé transformé en trottoir au prolongement des trottoirs rue d'Aire, jusqu'au restaurant « le Diable au Thym »,
- La mise en conformité d'un passage piéton Cottage Adhémar Duhamel
- Quelques travaux sur quelques passages piétons.
- La création de places PMR au parking de l'école Bezegher .../...



**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024**

**OBJET : 16. PRÉSENTATION DU RAPPORT ACCESSIBILITÉ. ANNÉE 2023.**

- Fossé transformé en trottoir rue Cochette,
- La réalisation de trottoirs rue Victorine Deroide
- Le retraçage des places PMR au parking à l'arrière de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel
- Un panneau posé à l'emplacement du stationnement handicapé Cité Biebuyck (à la demande de la commission accessibilité)
- Aménagement de la voie douce le long de la Lys et la Bourre, à la Batellerie
- La création d'un arrêt de bus adapté aux personnes à mobilité réduite en dehors de la chaussée pour plus de sécurité route d'Estaires
- Le déplacement du panneau à la pharmacie des 2 ponts

La commune profite des interventions voirie pour refaire des bordures adaptées lorsque cela est possible et des réfections de trottoirs en mauvais état.

A ce jour, la commune comptabilise 129 places de stationnement réservées, ainsi que 257 passages piétons dont 31 sont accessibles aux PMR, 97 ne le sont pas du tout et 129 sont en cours. Il est précisé que 129 passages piétons sont éclairés via l'éclairage public.

Pour les bâtiments publics :

- Réhabilitation de l'école Victor Hugo et création de la cuisine centrale et du restaurant scolaire

Pour les espaces publics :

À l'Espace Culturel Robert Hossein, la médiathèque a poursuivi ses actions en faveur de l'accessibilité, en faisant l'acquisition de 234 nouveaux documents afin d'alimenter le fonds spécifique "Accessibilité" (17 livres sur le handicap et 217 DVD en audiodescription). Elle compte désormais 592 documents traitants de tous les handicaps (livres généraux, livres en braille, livres en langue des signes, livres lus, etc.), ainsi que 327 films en audiodescription. Pour l'année 2023, le prêt aux lecteurs s'élève à 521 documents du fonds Accessibilité.

De plus, les agents ont participé à deux formations, à savoir :

- Une journée professionnelle organisée par la médiathèque départementale du Nord intitulée « Lutte contre l'illettrisme : tous en action ! »
- Une journée professionnelle organisée par la médiathèque départementale du Pas-de-Calais intitulée « Concevoir et faire vivre un fonds facile à lire »

Côté Cinéma/Spectacles, 2 mains courantes ont été posées, l'une à l'étage (salle de danse) et une seconde dans le couloir de dégagement du cinéma.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 059-215904004-20240222-2024D017-DE



.../...

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024**

**OBJET : 16. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ. ANNÉE 2023.**

Sur le bâtiment de la mairie, deux agents pratiquent la langue des signes.

Dans le cadre de la création de la base nautique, les travaux d'aménagements extérieurs ont démarré et seront accessibles PMR.

Le ponton de pêche situé Quai des Anglais est de nouveau accessible aux personnes à mobilité réduite. La réfection a été réalisée par les services techniques.

La commission communale d'accessibilité s'est vue informée de ce rapport lors de la réunion qui s'est déroulée le 12 février dernier.

Le conseil municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2023 de la commission communale d'accessibilité tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**

**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.